

AVIS DE COURSE

XXXIV ° COUPE VASCO DE GAMA

DU SAMEDI 20 AU LUNDI 22 AVRIL 2019
ARCACHON
CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règles de la classe Dragon
- 1.3 Les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux de la Classe Dragon.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire par mail à l'adresse **contact@voile-arcachon.org** avant le samedi 19 juillet.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention «compétition» valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - ou leur licence Club FFVoile mention «adhésion» ou «pratique» accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité. Après l'heure limite de dépôt des réclamations le vendredi 20 avril, aucune réclamation entre les concurrents sur la jauge ne sera acceptée. Durant l'épreuve les concurrents pourront faire l'objet de contrôle de jauge à la discrétion du comité de course.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 220 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Samedi 20 avril	10h00	13h00

5.2 Jours de course

Date	Briefing	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 20	13h00	13h30 pour des matches à deux – nombre de courses en fonction de la grille des concurrents.
	À partir de 18h30	Pot de bienvenue.
Dimanche 21	10h30	11h00 pour courses à suivre.
Lundi 22	10h30	11h00 pour courses à suivre.
	17h30	Remise des prix.

5.3 Le lundi 22 avril, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type technique.
7.2 Emplacement de la zone de course : devant Arcachon.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

9.1 Courses en flotte :

- 9.1.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
9.1.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score
9.1.3 Le nombre maximum de courses à courir est de 8.

9.2 Matches à deux :

Selon le nombre N de concurrents, il sera validé soit

- N-1 course, soit
- 2(N-1) courses, chacun devant rencontrer l'ensemble des autres concurrents.

9.3 Classement de la Coupe Vasco De Gama (toutes courses)

Il sera calculé en cumulant les points des courses courues en flotte (jours 2 et 3) moins une éventuellement, et les points obtenus sur le classement général des matches à deux affecté d'un coefficient 2.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : ponton R partie nord

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers classés.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

contact@voile-arcachon.org

16. HEURES DES MAREES DURANT L'EPREUVE

Date	Basse Mer	Pleine Mer	Coefficient
Samedi 20	12:34	19:18	107
Dimanche 21	13:53	19:58	101
Lundi 22	14:26	20:34	91

